

Québec, le 22 septembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue

J'ai pris connaissance des pétitions déposées par les députés de Vachon, Chamby et Marguerite D'Youville le 17 mai 2011 à l'Assemblée nationale concernant le projet d'inversion du flux de pétrole dans un oléoduc reliant Montréal à Portland dans l'État du Maine.

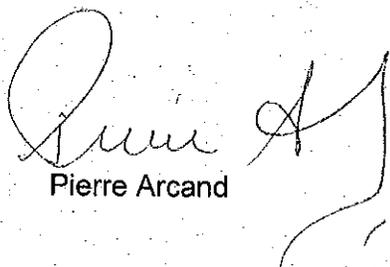
Rappelons que les oléoducs internationaux, comme celui-ci, sont soumis à la réglementation de l'Office national de l'énergie qui doit veiller, notamment, à la protection de l'environnement durant la planification, la construction, l'exploitation et la cessation de l'exploitation de ces oléoducs. J'ai d'ailleurs adressé une lettre au Président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie afin de lui faire part des préoccupations des citoyens et des élus locaux concernant le projet d'inversion du flux de pétrole de l'oléoduc.

Par ailleurs, le 16 juillet 2009, l'entreprise Pipe-lines Montréal ltée a déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'installation et l'exploitation d'une station de pompage afin de permettre l'inversion du flux de pétrole d'un oléoduc.

Le Ministère poursuit l'analyse de ce dossier et s'assurera, avant toute décision, que l'ensemble de ce projet est conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses règlements, dans l'optique de sa mission qui vise à assurer la protection de l'environnement.

Enfin, soyez assuré que le Ministère étudie toutes les avenues possibles afin de répondre aux préoccupations des citoyens.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Arcand